

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4617**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Technico-commercial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : 15ème CPC	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BTS Technico-commercial a pour fonction principale la vente de biens et services qui nécessite obligatoirement la mobilisation conjointe de compétences commerciales et de savoirs techniques pour adapter l'offre aux attentes d'une clientèle. C'est un négociateur-vendeur qui conseille cette clientèle dans l'identification, l'analyse et la formulation de ses attentes.

Il élabore, présente et négocie une solution technique durable, personnalisée et créatrice de valeur.

Il assure l'interface entre l'entreprise et ses marchés (amont ou aval) d'une part et entre les différents services de l'entreprise d'autre part.

Il gère et développe ses activités dans le cadre d'une politique commerciale à laquelle il contribue.

Sa performance commerciale est conditionnée par la maîtrise et l'utilisation pertinente des technologies de l'information et de la communication.

Sa formation lui a permis d'acquérir une culture technologique transversale à tous les secteurs d'activité industriels et de favoriser ainsi son évolution professionnelle et son adaptation à des réalités industrielles complexes et extrêmement variées (bois, matériaux dérivés et associés, matériaux du bâtiment, domotique et environnement technique du bâtiment, négoce de biens et services industriels, équipements et systèmes.....)

Cinq fonctions essentielles caractérisent son activité :

- Vente de solutions technico-commerciales
- Développement de clientèles
- gestion de l'information technique et commerciale
- Management de l'activité commerciale
- Mise en oeuvre de la politique commerciale.

En fonction de son expérience, il peut à terme manager une équipe commerciale.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- entreprise industrielle - entreprise prestataire de services industriels
- entreprise de négoce de biens et services
négociateur-vendeur et après quelques années d'expérience : chargé de clientèle, chargé d'affaires, responsable commercial, responsable d'achats, responsable "grands compte", responsable d'agence, acheteur, chef des ventes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Négociation technico-commerciale - Management et gestion des activités technico-commerciales
- Projet technico-commercial
- Environnement économique et juridique
- Français
- Communication en LV1

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret général n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 août 2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet du CEREQ

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

BTS Technico commercial - option : bois et dérivés

- option : génie électrique et mécanique

- option : matériaux souples

- option : matériaux du bâtiment

- option : matériels agricoles, de BTP, de manutention et d'espaces de loisirs.